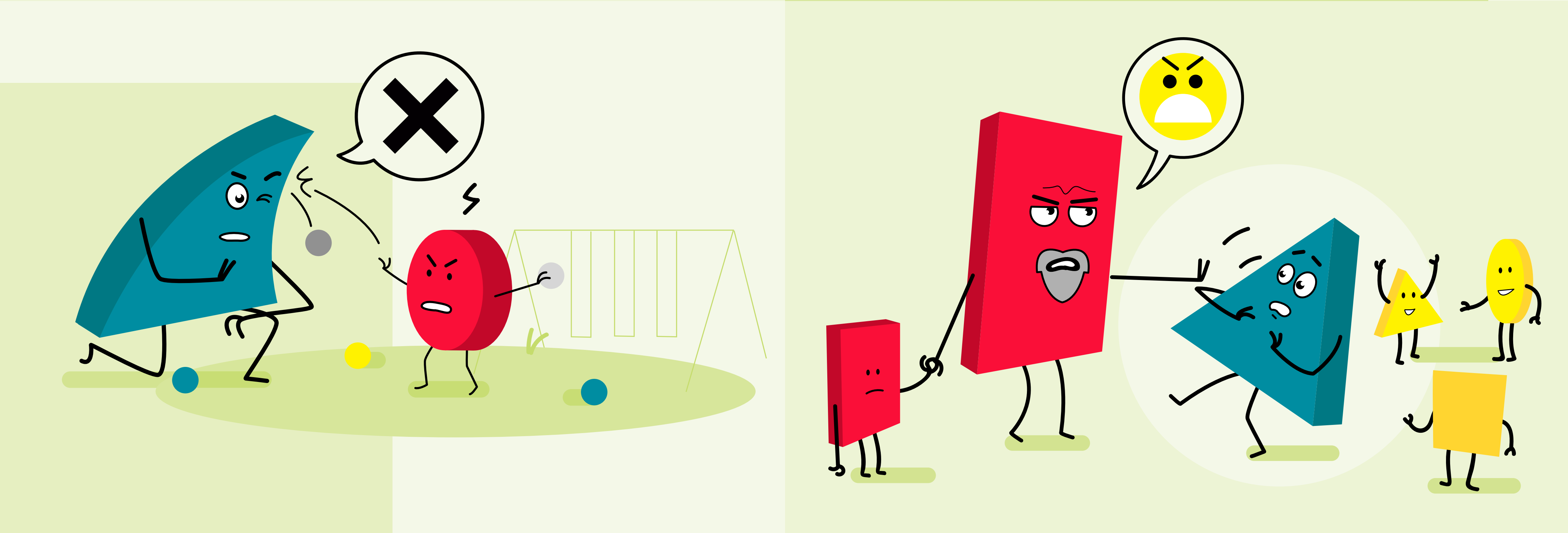
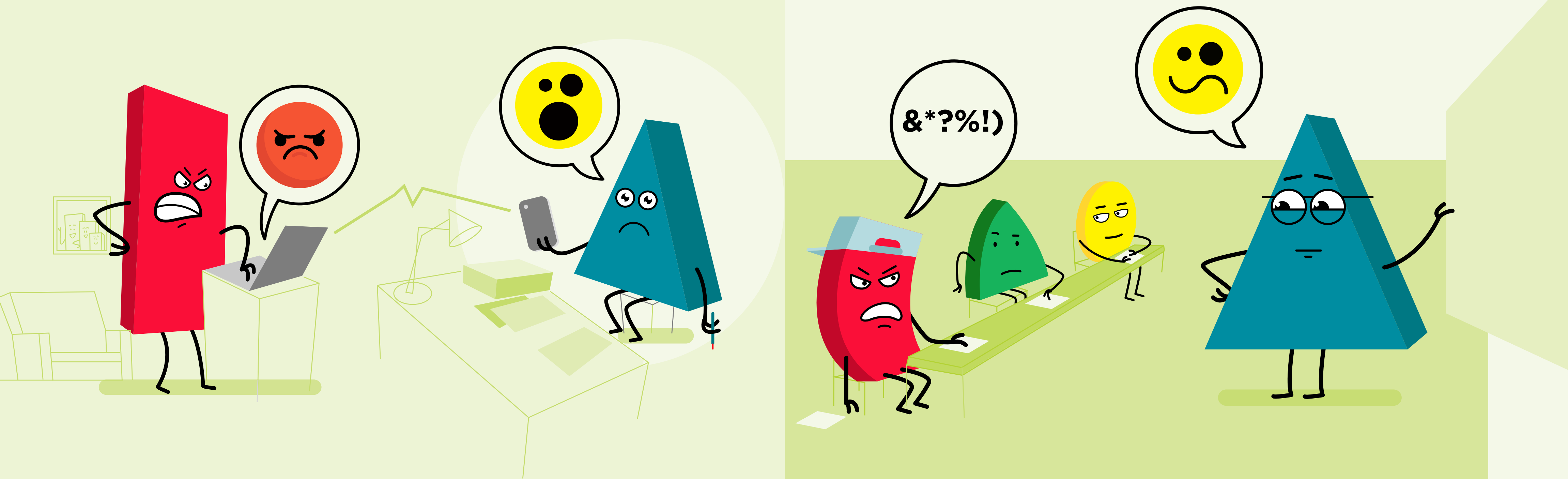


La banalisation de la violence

c'est maintenant que ça s'arrête !



Quoi faire

si je suis victime de violence au travail ?

1

NOTER

Remplir un registre d'accidents ou d'incidents

2

INFORMER

Informer la direction de l'établissement de la situation

3

DÉNONCER

Dénoncer la situation à votre syndicat

À savoir

- Il ne faut jamais banaliser les actes de violence.
- La violence ne fait pas partie du travail du personnel enseignant; elle ne doit pas être tolérée.
- Votre syndicat peut vous aider à cerner s'il s'agit d'un acte violent ou non.
- Votre syndicat peut également vous diriger vers les ressources appropriées pour intervenir face à un acte de violence donné.
- Votre syndicat est là pour vous conseiller afin de dénoncer une situation de violence.
- Plus de 12 % des enseignantes et enseignants ont été victimes de cyberintimidation pendant l'année scolaire 2015-2016, celle de 2016-2017 ou les deux.
- Les actes de violence verbale et psychologique sont aussi punissables s'ils se produisent sur les réseaux sociaux.
- Le personnel enseignant est le plus à risque, après le personnel de la santé, avec 21 % des réclamations à la CNESST : une augmentation de 48 % en 10 ans !